

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



**SOCOTEC**



## Bien concerné

PROGRAMME 263\_Enrobes\_Parking  
1 à 7 rue du loup

77600 BUSSY SAINT GEORGES

## Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

**Date du rapport :** 03/11/2020

**Date de visite :** 03/11/2020

**Fait à :** VILLEPINTE

**Référence du dossier :** 2020  
4622\_LES JARDINS DE  
BUSSY\_ENROBES\_PARKING

**Référence du rapport :**

263\_Enrobes\_Parking 03/11/2020 -  
16:22

**Nombre de prélèvements :** 4

**Auteur du rapport :** Mohamed HANNOU

**Fonction :** Opérateur de repérage

**Certificat de compétence :** n° DTI/2006-  
013

**Délivré par :** SOCOTEC Certification  
France

**Contrat d'assurance :**

AXA France  
313 Terrasses de l'Arche  
92727 NANTERRE CEDEX

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

## SOMMAIRE

<b>I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE</b> .....	<b>3</b>
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	4
<b>II. CONCLUSIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>III. OBJET DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE .....	5
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES .....	5
<b>IV. DEROULEMENT DE LA MISSION</b> .....	<b>5</b>
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	5
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE .....	6
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	6
<b>V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>8</b>
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE .....	8
<b>VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 - PV ANALYSES</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS</b> .....	<b>21</b>

# I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

## 1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et marne ANTENNE SIEGE SOCIAL 10 Avenue Charles Péguy Boite Postale 114 77002 MELUN CEDEX02 Tél : 01.64.14.14.77 Fax : 01.60.68.51.42 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2020 4622  SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT)  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4475 1 <b>Provenance</b> <b>Objet</b> REPERAGE AMIANTE ETANCHEITE PARKING	<b>SERVICE</b> DIR. TECHNIQUE PATRIM <b>ÉMETTEUR</b> HOUBAUX CORINNE	
<b>LOCALISATION</b> Programme 263 BUSSY SAINT GEORGES-LES JARDINS DE BUSSY Tranche Ensemble Escaller Étage Logement Module	<b>ADRESSE</b>	

**DÉLAI D'EXECUTION** 50 JOURS **PÉRIODE DU** 04-03-2020 **AU** 02-04-2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM13	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - REHA / PROGRAMME GE - ENTRE 1 ET 10 MATERIAUX	5,00	3,16	15,80
AM179	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET DE DE 1 A 50 PRELEVEMENTS OU COUCHES D'UN	5,00	100,10	500,50
<b>TOTAL H.T.</b>				516,30
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				103,26
<b>TOTAL T.T.C.</b>				619,56

AFFECTATION BUDGETAIRE			CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI			
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		MONTANT T.T.C.	
1	PGE	A530	SIEG	PATR	PGE GROS ENTRETIEN	619,56

AFFECTATION ANALYTIQUE			RÉFÉRENCES PATRIMOINE		RÉFÉRENCES OCCUPANT	
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE		RÉFÉRENCES OCCUPANT		MONTANT T.T.C.	
1	PGE	263 1			619,56	

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 4622

*Travaux Prévus : Etanchéité de la dalle de parking  
1 à 7 rue Jean Poup*

*Gardien : Decoster Olivier 06.88.04.71.62*

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

## 2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

## II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**. La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

## 1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : PARKING

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

## 2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
RC	Dégagement 1	Concerné
RC	Dégagement 2	Concerné

## IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

### 1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC  
**Laboratoire(s) d'analyse** : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

### 2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



### 3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

#### Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

#### Éléments non inspectés et justification



PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

### Eléments à sonder ou à analyser non présents :

Eléments de la liste A, Eléments de la liste B, Joint de dilatation

### Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux :

[RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION](#)

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Neant
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Neant
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

## V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

### 1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

### QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

### 2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Dégagement 1 - Rez de chaussée	Voiries	Sol	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	P001	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Dégagement 1 - Rez de chaussée	Autres	Mur W	Pax aluminium	P003	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE - paxallu
Dégagement 1 - Rez de chaussée	Voiries	Sol	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	P004	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Dégagement 2 - Rez de chaussée	Voiries	Sol	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	P006	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT



JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## **VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT**


Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :


- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.


Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.


Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.


## ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION


<b>Identification :</b> P001
<b>Pièce et étage :</b> Dégagement 1 Rez de chaussée
<b>Localisation :</b> Sol
<b>Parties d'ouvrages ou de composants :</b> Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))
<b>Descriptif Laboratoire :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 3
<b>Résultat (justification) :</b> Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


<b>Identification :</b> P002
<b>Pièce et étage :</b> Dégagement 1 Rez de chaussée
<b>Localisation :</b> Sol
<b>Parties d'ouvrages ou de composants :</b> Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))
<b>Descriptif Laboratoire :</b>
<b>Résultat (justification) :</b> (RESULTAT ANALYSE)


<b>Identification :</b> P003
<b>Pièce et étage :</b> Dégagement 1 Rez de chaussée
<b>Localisation :</b> Mur W
<b>Parties d'ouvrages ou de composants :</b> Autres (Pax aluminium)
<b>Descriptif Laboratoire :</b> Matériau bitumineux noir avec aluminium
<b>Résultat (justification) :</b> Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


<b>Identification :</b> P004
<b>Pièce et étage :</b> Dégagement 1 Rez de chaussée
<b>Localisation :</b> Sol
<b>Parties d'ouvrages ou de composants :</b> Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))
<b>Descriptif Laboratoire :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 3
<b>Résultat (justification) :</b> Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P005
Pièce et étage : Dégagement 1 Rez de chaussée
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))
Descriptif Laboratoire :
Résultat (justification) : (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P006
Pièce et étage : Dégagement 2 Rez de chaussée
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))
Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 3
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007
Pièce et étage : Dégagement 2 Rez de chaussée
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Aménagements extérieurs (Eléments en fibres-ciment (jardinières, bordures-))
Descriptif Laboratoire :
Résultat (justification) : (RESULTAT ANALYSE)


# ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-31516 EN DATE DU 02/06/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC VILLEPINTE (EHVI) 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE	Réf. Commande ITGA : IT0720-31516 Réf. Commande Client : 263_Enrobes_Parking--01
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 22/05/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:
    - (1)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne: IT085 ou IT453)
    - (2)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne: IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 263_Enrobes_Parking--01 - 1 à 7 rue du loup 77600 BUSY SAINT GEORGES Réf échantillon client : 263_Enrobes_ParkingP001 / / Dégagement 1 Sol				Réf échantillon ITGA : IT072005-23049 Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3</li> </ul>	META (2)	1	29/05/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 263_Enrobes_Parking--01 - 1 à 7 rue du loup 77600 BUSY SAINT GEORGES Réf échantillon client : 263_Enrobes_ParkingP003 / PARKING - - - / Dégagement 1 Mur W Pax aluminium				Réf échantillon ITGA : IT072005-23051 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Matériau bitumineux noir avec aluminium</li> </ul>	META (2)	1	02/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 263_Enrobes_Parking--01 - 1 à 7 rue du loup 77600 BUSY SAINT GEORGES Réf échantillon client : 263_Enrobes_ParkingP004 / PARKING - - - / Dégagement 1 Sol				Réf échantillon ITGA : IT072005-23052 Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3</li> </ul>	META (2)	1	29/05/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 1/2

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-31516 EN DATE DU 02/06/2020**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 263_Enrobes_Parking-01 - 1 à 7 rue du loup 77600 BUSSEY SAINT GEORGES				Réf échantillon ITGA : IT072005-23054
Réf échantillon client : 263_Enrobes_ParkingP006 / PARKING - - - / Dégagement 2 Sol				Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3
* Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (2)	1	29/05/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 2/2

## ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS





ITGA  
Agence de Saint-Etienne  
44, rue Jean Huss  
42000 Saint-Etienne  
Tel. : 0477 79 52 80  
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole <sup>(C)</sup>.

Rapport d'essai : KSP2006-0036-001\_1

Date : 10 juin 2020

<b>Client :</b>	SOCOTEC DIAGNOSTIC VILLEPINTE (EHIV)	<b>ITGA :</b>	
Réf. commande :	IT0620-5450	Date de réception des échantillons :	2 juin 2020
Interlocuteur :	M. HANNOU Mohamed		
Adresse :	22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE		

Description : Enrobé bitumineux (x3)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le mercredi 10 juin 2020

La Technicienne d'Analyse Habilitée



Elodie GRAIL

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42  
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/2



**Teneur en HAP**
**MÉTHODE UTILISÉE**

**Norme(s) :** Méthode interne IT 441  
**Matériau :** Enrobé  
**Méthode de préparation :** Broyage / Extraction par sonication / Concentration et Purification  
**Technique analytique :** Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

**PRÉLÈVEMENT**

	P02 HAP	P06	P06 HAP
Emplacement	/	/	/

**RÉSULTAT**

TENEUR	LQ	I		P02 HAP	P06	P06 HAP
Naphtalène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphtylène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénantrène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène <sup>(C)</sup>	1,30	35%	mg/kg	< 1,30 (LQ)	< 1,30 (LQ)	< 1,30 (LQ)
Pyrène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène <sup>(C)</sup>	0,80	30%	mg/kg	< 0,80 (LQ)	< 0,80 (LQ)	< 0,80 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène <sup>(C)</sup>	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 9,1	≤ 9,1	≤ 9,1

**REMARQUES**

- Date de préparation des échantillons: 05/06/2020
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

# ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



**CERTIFICAT**  
N° DTI / 2006-013

Certifié par la présente que :

**Mohamed HANNOU**

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	06/07/2020	06/07/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1, à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens relatifs à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	06/07/2020	05/07/2027
CREP	Constats de risque d'exposition au plomb	25/11/2019	24/11/2024
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	28/12/2018	27/12/2023
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	17/12/2018	16/12/2023

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des comités de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles de grande hauteur
- Arrêté du 15 février 2017 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4-1005  
FORTE DISPONIBILITEUR  
www.cofrac.fr

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification Internationale est matérialisée par la présence dans l'immatriculation des certifiés disponibles sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : [www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr).  
SOCOTEC Certification France - 13, boulevard Vainoy 75297 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Orléans 495 894 339 - www.socotec-certification-international.fr

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**



# ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance  
▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER  
**VD ASSOCIES**  
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
33110 LE BOUSCAT  
Tél : 05 56 30 95 75  
Fax : 08 97 50 56 06  
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR  
Portefeuille : 0201478984

Vos références :  
Contrat n° 10158549604  
Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

**SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

**AMIANTE :**  
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES  
CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION  
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

**PLOMB :**  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

**ETAT PARASITAIRE :**  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALUR )

**MESURES :**  
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

10158549604180710

65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS)

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE

PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN

URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION

MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE

DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINES DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE

CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

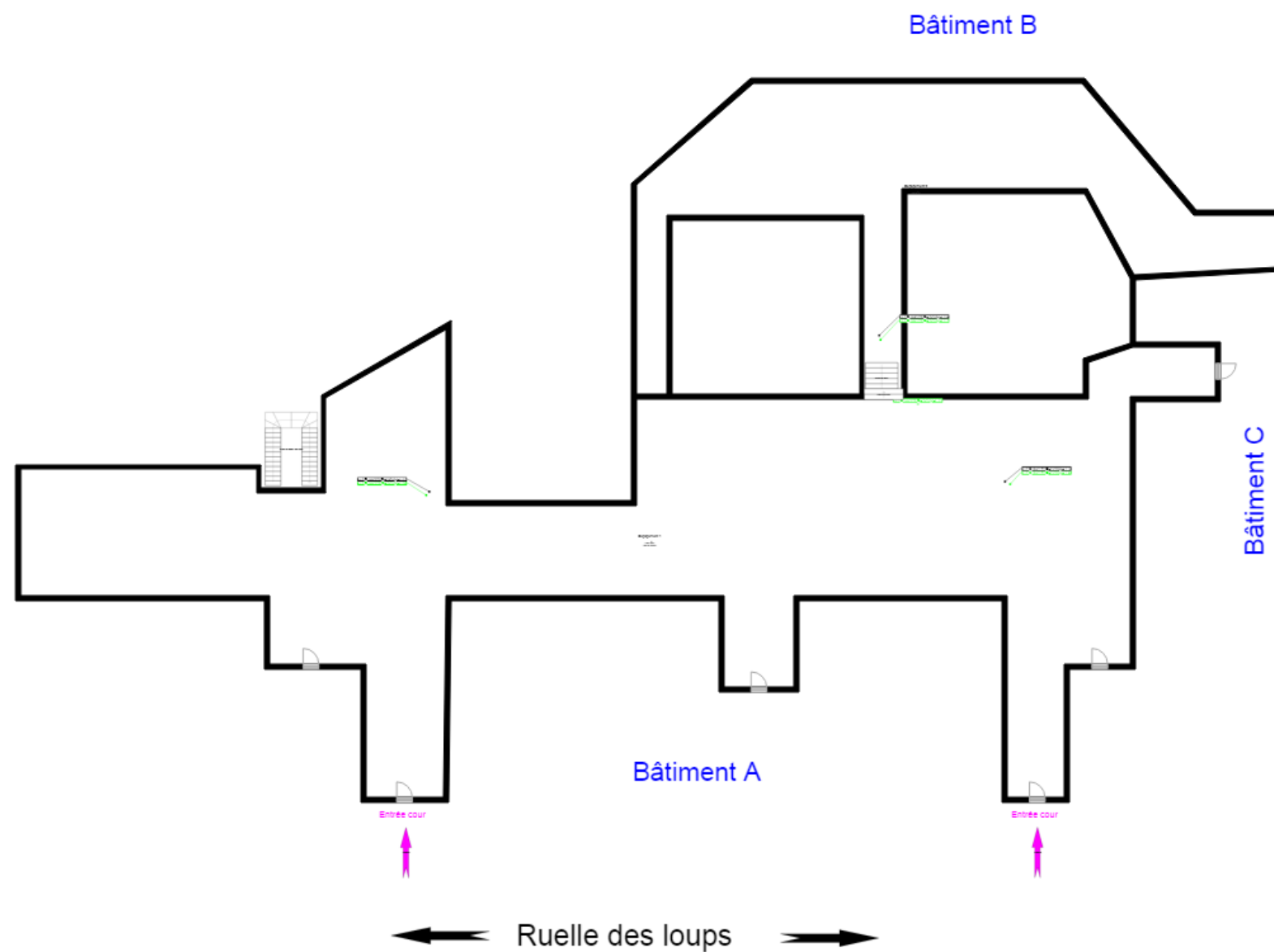
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2



## ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS

Vue de dessus



### PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 263\_Enrobes\_Parking -  
PROGRAMME 263\_Enrobes\_Parking  
1 à 7 rue du loup 77600 BUSSY  
SAINT GEORGES

Zone : Rez de chaussée

Plan

Auteur : HANNOU Mohamed

N° de planche : 1/1

#### Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend /  
Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage  
(plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

#### Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- Prélèvement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- Autre type de prélèvement amianté
- Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés